

Dotation

Traduit de l'anglais

W. Kelly

[Bible Treasury N3, p. 174-175]

Il y a un danger, qui se développe à partir de la tendance à imiter ce qui est extérieur, ou de la même incrédulité qui est à l'origine de cet écart, contre lequel nous devons veiller. Si nous réalisions que nous ne sommes pas du monde comme Christ ne l'était pas, et si nous attendions chaque jour Sa venue, le mal serait discerné et jugé. Mais en cela, nous sommes si sujets à tomber, que l'exhortation à veiller est toujours salutaire.

Le danger auquel nous faisons là référence est de s'établir sur la terre, et d'échapper à la dépendance de Dieu, collectivement aussi bien qu'individuellement. Il prend quelquefois la forme d'acquérir un local de réunion en pleine propriété, ou du moins quelque arrangement équivalent en pratique. Cela évite le problème d'un loyer permanent à payer, peut-être le besoin de renoncer à soi-même ou de compter sur la libéralité d'autres pour alléger notre propre fardeau. Où trouve-t-on une telle chose dans l'Écriture ? Où y a-t-il une indication menant à cela ?

Rien n'empêche la grâce individuelle, soit de fournir un bâtiment, soit de diminuer le loyer là où la pauvreté est grande. Mais c'est un faux principe et une pratique dangereuse, pour l'assemblée, de posséder elle-même le local où elle se réunit. Il ne peut pas, selon la loi, appartenir aux chrétiens se rassemblant là. Ils doivent, en vue de la sécurité juridique, devenir un corps reconnu avec les dogmes et la politique selon lesquels ils diffèrent de tous les autres ; en d'autres termes, ils doivent être une secte distincte, comme le reste de la chrétienté. Ils doivent renoncer à la position de fidélité à un seul corps et un seul Esprit. Ils doivent abandonner la confession qu'ils ne sont qu'un faible résidu fidèle à la vérité immuable de l'unité de l'Église, au milieu de la ruine. Car une telle allégation ne pourrait être retenue devant les juridictions de ce monde, et n'exposerait ceux qui l'affirment qu'à la dérision. Si la dissension surgissait parmi ceux qui se rassemblent, et qu'une dispersion s'ensuivait, à qui appartiendrait-il ? Ceux qui sont sous la grâce ne peuvent pas se battre pour une telle chose ; les insoumis ne manqueraient pas de le revendiquer avec violence ; et ceux qui ont trop facilement désiré ou consenti au premier mal, découvriraient trop tard leur erreur.

Dans notre pèlerinage, contentons-nous de louer une chambre ou un bâtiment nécessaire. Payer un loyer est le témoignage que nous sommes satisfaits d'une tente et d'un autel, dans l'esprit de la chose. Laissons ceux qui n'attendent pas Christ posséder et construire pour durer. Qu'en est-il s'il y a des difficultés ici ou là ? N'avons-nous pas Dieu sur qui nous appuyer et sur qui compter ? N'y a-t-il pas la

bonté fraternelle de la part de ceux qui doivent aider ceux qui n'ont pas? De plus, ceux qui marchent dans un esprit séparé du monde ont beaucoup moins de revendications que ceux qui aiment le monde et les choses qui y sont. Il sera rare qu'ils ne puissent pas payer le loyer d'une pièce convenable. Dans le cas d'un très petit nombre, nul n'a-t-il la grâce d'utiliser une chambre privée? Combien souvent de véritables cultes sont montés de tels lieux? Combien d'âmes ont entendu là et reçu la parole de vie, pour ne rien dire de cas en plein air et de ses opportunités quasi illimitées?

Pour décerner un titre de propriété qui donne une sécurité légale (le seul but de tout titre de propriété) à l'assemblée — je ne dis pas à un ou plusieurs individus — elle doit être, en particulier dans la condition actuelle de la chrétienté, dans la position définie d'une secte. Mais adopter une telle position est abandonner ce que nous avons appris de Dieu quant à Son Église. Et assumer être Son Église en bonne et due forme, au lieu d'être les témoins de Sa grâce et de Sa fidélité comme étant quelques-uns de ses membres se réunissant sur Son terrain de la foi, et aucun autre, serait l'abandon de notre devoir intelligent actuel. La propriété individuelle permet d'échapper à ce dilemme, là où nous payons ce qui est dû selon l'arrangement juste ou gracieux fait avec celui à qui il appartient. Mais chercher une possession collective en tant que frères est un écart de ce que l'Écriture nous dit, une incohérence avec notre espérance, un désir mondain ou égoïste, et une tentation pour les violents ou les impies quand surgissent les disputes, comme l'expérience le montre, non sans de tristes exemples.